

**Département  
Des ARDENNES**

=====  
**ARRONDISSEMENT  
de  
CHARLEVILLE-  
MÉZIÈRES**

-----  
**Conseillers de la Communauté  
en exercice : 44**

**EFFECTIF LEGAL : 44**  
-----

**Certifié affiché à la porte de la  
Maison de la Communauté  
Le 03.03.2023  
Convocation faite  
Le 22.02.2023**

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET  
des ARDENNES du 08.10.2019**

-----  
**EXTRAIT**

**du registre des délibérations du Conseil de  
Communauté Ardenne rives de Meuse**

-----  
**Séance du 28 février 2023**  
-----

L'an deux mil vingt-trois, et le mardi vingt-huit février à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2023, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

**Étaient présents :** MM. Richard CHRISMENT, Hervé FRANCOTTE, Jean-Marie BARREDA, Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUX, Mathieu SONNET, M<sup>me</sup> Liliane PASSEFORT, M. André ESCOBAR, M<sup>me</sup> Magali CAPLET, MM. Eric GUERINY, Claude WALLENDORFF, M<sup>me</sup> Jennifer PECHEUX, M. Gérard DELATTE, M<sup>me</sup> Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Antoine DI CARLO, Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M<sup>mes</sup> Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M<sup>me</sup> Brigitte DUMON, M. Jean GUION, M<sup>me</sup> Evelyne LAHAYE, M. Gérald GIULIANI, M<sup>me</sup> Laure BARBE, MM. Jacky DEVIN, Fabien BONFILS, Jean-Pol DEVRESSE, M<sup>me</sup> Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

**Absents excusés :** M. Fabien PRIGNON (pouvoir à M. Jean-Marie BARREDA), M<sup>me</sup> Virginie ROGISSART (pouvoir à M<sup>me</sup> Isabelle BODART), M. Robert ITUCCI (pouvoir à M<sup>me</sup> Frédérique CHABOT), M<sup>mes</sup> Angélique WAUTOT (pouvoir à M. Claude WALLENDORFF), Isabelle FABRE (pouvoir à M. Antoine DI CARLO), Laëtitia COMPAGNON (pouvoir à M. Fabien BONFILS), Sandrine GUMEZ (pouvoir à M. Jean-Pol DEVRESSE).

M. Jean-Pol DEVRESSE, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a accepté.

**Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.**

**Délibération  
N°2023-02-008**

**Bâtiment 3R du projet  
CIBOX : lot n° 1 :  
approbation avenant au  
marché n°22 MT 01 10 –  
Société AMIANTE NORD  
EST**

Considérant la notification du marché n°22 MT 01 10 – Lot 1, relatif à des travaux de démolition dans le cadre des travaux de réhabilitation d'un local industriel – friche Porcher à REVIN, à la société AMIANTE NORD EST, le 06 décembre 2022, pour un montant initial de 24 241 € HT soit 29 089,20 € TTC,

Considérant la nécessité de procéder à des travaux de dépose de bardage, de fenêtres et de dalles béton (prestation non prévue au CCTP), pour un montant de 2 900 € HT / 3 480 € TTC,

Considérant l'obligation, pour la société Amiante Nord, de louer un groupe électrogène pour se fournir en électricité suite à un acte de vandalisme, entraînant une refacturation d'un montant de 700 € HT soit 840,00 € TTC comprenant la location du matériel et ses consommations en carburant,

Considérant le surcoût total engendré d'un montant de 3 600 € HT soit 4 320 € TTC, soit une plus-value au marché de 14,85 %,

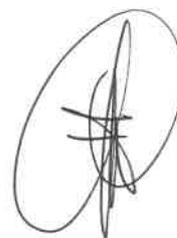
Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

\* **autorise** Le Président à signer l'avenant suivant :

Avenant 1 : Travaux de dépose de bardage, fenêtres et dalles béton + location d'un groupe électrogène et ses consommables par la société Amiante Nord Est.

Pour extrait conforme

Le Président  
Bernard DEKENS

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'B' and 'D' intertwined, enclosed within a large, hand-drawn oval.